

Proximus et Orange Belgium unissent leurs forces pour développer le réseau d'accès mobile du futur

Bruxelles, le 11 juillet 2019 – Dominique Leroy, CEO de Proximus, et Michaël Trabbia, CEO d'Orange Belgium, ont signé aujourd'hui un 'term sheet' en vue de conclure un accord de partage du réseau d'accès mobile* d'ici la fin de l'année. Cet accord vise à permettre aux deux entreprises de répondre à la demande croissante des clients en matière de qualité de réseau mobile et d'une meilleure couverture intérieure (deep indoor). Cela permettra un déploiement plus rapide et plus complet de la 5G en Belgique. Objectif : offrir des avantages pertinents aux consommateurs, aux entreprises et à la société en général, tout en préservant un environnement concurrentiel sain et efficace.

Partage du réseau d'accès mobile : des réseaux plus performants et une meilleure qualité de service, tout en conservant une solide différenciation

En Europe et dans le monde, de nombreux opérateurs ont mis en œuvre des accords de partage du réseau d'accès mobile. En partageant certaines parties de l'infrastructure d'accès au réseau mobile, les opérateurs peuvent accroître l'efficacité de l'exploitation du réseau et garantir des investissements durables dans les nouvelles technologies de réseau. Le partage du réseau d'accès mobile entre Proximus et Orange Belgium permettra un déploiement plus rapide et plus complet de la 5G en Belgique. Ce partage comprend également les technologies 2G, 3G et 4G. Le réseau partagé améliorera la couverture, le nombre consolidé de sites mobiles étant estimé supérieur d'environ 20 % au réseau d'accès radio actuel de chaque opérateur pris séparément. Bien que partageant leurs réseaux d'accès mobiles, les deux entreprises conserveront le plein contrôle de leurs propres ressources de spectre et continueront à exploiter en toute indépendance leurs cœurs de réseaux afin de garantir une expérience client et de service différenciée.

Des avantages pour les clients et pour l'environnement

Les principaux avantages pour les utilisateurs finaux et la société seront l'amélioration de l'expérience mobile globale grâce à l'extension de la couverture extérieure, une meilleure couverture intérieure et l'accélération du déploiement de la 5G.

Le partage de réseau présente également d'importants avantages environnementaux : il permet de réduire le nombre de sites d'antennes, et par conséquent l'encombrement visuel, et de réaliser une réduction de la consommation totale d'énergie d'environ 20 %, ce qui est comparable à la consommation de 10.000 ménages en Belgique.

Le partage de réseau permettra également aux deux entreprises de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle en termes de coûts, leur permettant ainsi de répondre aux besoins croissants d'investissements dans la capacité de réseau dûs à l'explosion des données, mais aussi d'accélérer le déploiement de la 5G et d'améliorer la qualité du service.

Création d'une joint-venture, tout en gardant une concurrence commerciale sur les services et les prix

Sous réserve de l'accord définitif, le réseau d'accès mobile partagé sera planifié, construit et exploité par une nouvelle joint-venture détenue à parts égales, conformément aux pratiques courantes sur d'autres marchés de l'UE.

Proximus et Orange Belgium continueront toutefois à commercialiser leurs produits et services de manière indépendante et à se livrer concurrence sur les marchés de détail, des entreprises et de gros.

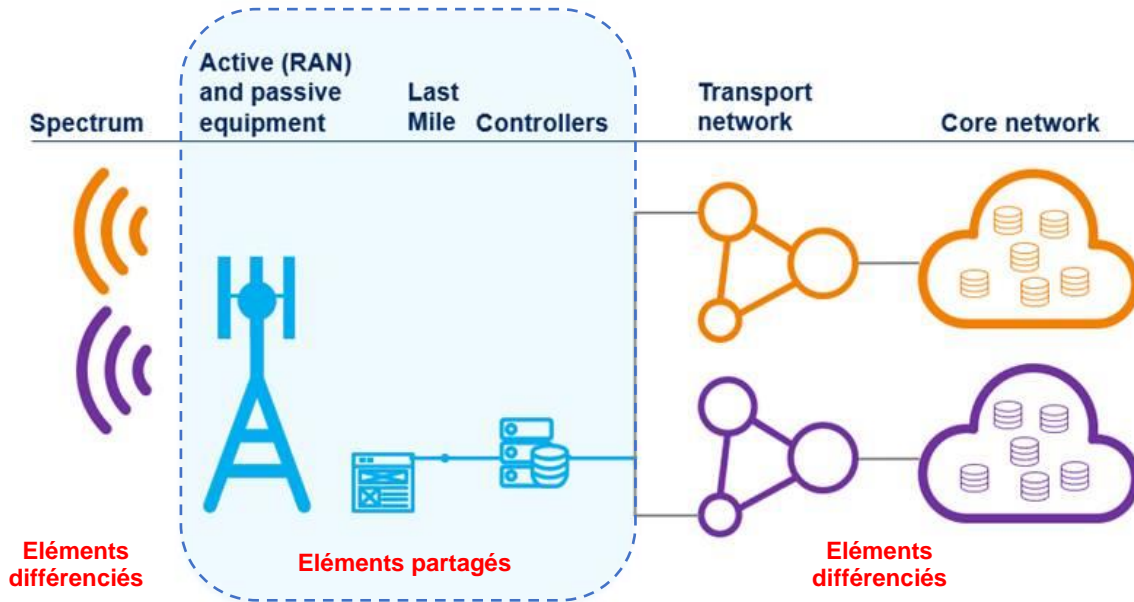
Prochaines étapes dans les mois à venir

Dans les prochains mois, des équipes dédiées des deux opérateurs définiront plus en détail toutes les modalités de l'accord, y compris le modèle organisationnel de la nouvelle joint-venture, en vue de conclure l'accord définitif de partage de réseau d'ici la fin de l'année. Le but est d'entamer les travaux préparatoires au premier trimestre de 2020.

Dominique Leroy, CEO de Proximus : "La signature du term sheet représente une étape importante sur la voie d'un accord définitif de partage du réseau d'accès mobile entre Proximus et Orange Belgium. Cet accord nous permettra d'accélérer et de densifier le déploiement de la 5G, tout en améliorant la capacité et la couverture du réseau mobile au bénéfice de nos clients, et en conservant une expérience client solide et différenciée. Il nous aidera à réaliser des efficacités opérationnelles en termes de coûts, grâce auxquelles nous pourrons soutenir le déploiement de futurs réseaux et financer les investissements dans le digital."

Michaël Trabbia, CEO d'Orange Belgium : "Le partage du réseau d'accès mobile est une tendance en Europe qui offre des avantages aux consommateurs. Il permet d'investir plus efficacement afin d'absorber l'explosion de la consommation de données. Le calendrier de cet accord de partage du réseau d'accès mobile est important, car il nous permettra d'accélérer le déploiement de la 5G et de réduire aussi la consommation combinée d'énergie de 20 %, ce qui est tout bénéfique pour l'environnement."

* Caractéristiques d'un réseau mobile partagé



Caractéristiques d'un réseau mobile partagé où les cœurs de réseaux et le spectre sont gérés de manière indépendante :

- Liberté de déployer de la capacité et/ou des sites non partagés ("unilatéraux") dans le réseau au niveau de capillarité le plus faible ;
- Au niveau du site, liberté de fixer des paramètres de qualité voix et données, de déployer des bandes de spectre ainsi que des couches technologiques ;
- Différentiation du service de bout en bout sur les marchés Consumer, Enterprise et Wholesale ;
- Séparation totale des données d'utilisateurs et de consommation et liberté totale de définir des politiques indépendantes afin de renforcer la performance, la sécurité et l'automatisation du réseau.